

Informations relatives à la fin du mandat de Madame Michèle Lesieur

Aix-en-Provence, le 30 janvier 2020 – Lors de sa réunion du 23 janvier 2020, le Conseil d'Administration de SuperSonic Imagine (Euronext : SSI, FR0010526814, éligible PEA-PME, la « Société ») a décidé de mettre un terme au mandat de Directeur Général de Madame Michèle Lesieur.

S'agissant des conditions financières liées à la fin du mandat de Directeur Général de Madame Michèle Lesieur, la Société indique que :

- la part fixe de sa rémunération annuelle au titre de l'exercice 2019 (d'un montant annuel brut de 275.000 euros) qui lui reste due au titre d'un rappel de paiement, ainsi que la part fixe de sa rémunération annuelle au titre de l'exercice 2020 (d'un montant annuel brut de 275.000 euros), calculée *pro rata temporis* du 1^{er} janvier 2020 (date du début de l'exercice 2020) au 23 janvier 2020 (date de fin de son mandat), soit un montant brut total de 87.500 euros lui seront versées ;
- les conditions de performances (basées sur le chiffre d'affaires, l'EBIDTA et le niveau de marge) qui en conditionnaient le versement n'étant pas remplies, Madame Michèle Lesieur ne recevra aucune indemnité de départ ;
- Madame Michèle Lesieur a irrévocablement perdu, du fait de son départ, le bénéfice de ses droits liés à l'attribution d'actions gratuites de performance de la Société au titre des tranches non encore acquises (étant rappelé que le nombre total d'actions de performance acquises gratuitement par Madame Michèle Lesieur au 23 janvier 2020 s'élève à 60.000 actions) ;
- le principe et le paiement intégral de son bonus 2019 (d'un montant total brut de 125.000 euros) dû au titre de la réalisation d'une opération de fusion ou d'acquisition de la Société (à savoir la réalisation en 2019 de l'acquisition du contrôle de la Société par Hologic Hub Ltd.) seront soumis au vote des actionnaires de la Société conformément aux dispositions articles L 225-37-2 et L. 225-100 du Code de commerce.

Suite à son départ de la Société, Madame Michèle Lesieur a démissionné de l'ensemble des mandats sociaux qu'elle exerçait au sein des filiales de la Société.

Monsieur Antoine Bara, qui a été nommé Directeur Général de la Société par décision du Conseil d'Administration en date du 23 janvier 2020 ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat social.

SuperSonic Imagine annonce également qu'un accord transactionnel a été conclu le 29 janvier 2020 visant à mettre un terme définitif à un litige opposant la Société et Madame Michèle Lesieur suite au départ de cette dernière de son poste de Directeur Général.

Cet accord transactionnel, conclu dans les conditions prévues aux articles 1103, 1104, 2044 et suivants et 2052 du Code civil, prévoit, d'une part, le versement par la Société d'une indemnité transactionnelle d'un montant brut de 500.000 euros, en contrepartie de quoi Madame Michèle Lesieur renonce à toute réclamation au titre de ses fonctions et de leur cessation et, d'autre part, un engagement de non concurrence de la part de Madame Michèle Lesieur jusqu'au 29 janvier 2021 en contrepartie du paiement d'une indemnité mensuelle brute de 8.333,33 euros.

Indépendamment des différents montants qui précèdent, Madame Michèle Lesieur a accepté d'assister la Société en qualité de consultant, dans le cadre d'une mission spécifique distincte des fonctions qu'elle exerçait au sein de la Société. Le montant total des honoraires qu'elle touchera à ce titre pour la durée de cette mission est de 50.000 euros HT.

À propos de SuperSonic Imagine

SuperSonic Imagine est une société de technologie médicale (Medtech) spécialisée dans l'imagerie échographique. La société conçoit, fabrique et commercialise une plateforme échographique dont la technologie exclusive ultrarapide (UltraFast™) a donné naissance à de nouveaux modes d'imagerie, aujourd'hui devenus des standards dans le parcours de soins non-invasifs pour la caractérisation des maladies du sein, du foie ou de la prostate. Le premier mode innovant UltraFast™ est l'élastographie ShearWave® (SWE™), qui permet aux médecins de visualiser et d'analyser instantanément la dureté des tissus, information capitale pour le diagnostic de nombreuses pathologies. À ce jour, plus de 600 publications valident les bénéfices de ses technologies. Le dernier né de la gamme Aixplorer®, Aixplorer MACH® 30 introduit une nouvelle génération d'imagerie UltraFast™ permettant l'optimisation de l'ensemble des modes d'imagerie innovants : ShearWave PLUS, Doppler UltraFast, Angio PL.U.S, TriVu. Avec près de 2 700 échographes installés dans le monde, SuperSonic Imagine est présente dans plus de 80 pays et ses principaux marchés sont la Chine, les États-Unis et la France. La société a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 26,8 M€. SuperSonic Imagine est une société cotée sur Euronext (symbole : SSI). Pour plus d'information, rendez-vous sur www.supersonicimagine.fr.

Contacts

FP2COM

Relations Médias - EU
Florence Portejoie
fportejoie@fp2com.fr
+33 6 07 76 82 83

NewCap

Investor Relations – EU
Thomas Grojean / Nicolas Merigeau
supersonicimagine@newcap.eu
+33 1 44 71 98 55